

5 PAS VERS L'INTÉGRATION D'ÉLÈVES PRÉSENTANT UN HANDICAP

1) Sur demande du pédiatre, l'enfant ou l'adolescent devra se soumettre à une consultation spécialisée dans un établissement public ou privé agréé, qui, au besoin, établira un certificat médical et un diagnostic synthétique.

Structures principales présentes sur le territoire:

- Unità Operativa di Neuropsichiatria infantile e dell'adolescenza (UONPIA) Azienda Ospedaliera S. Anna (Unité de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent – Hôpital S. Anna)

www.hsacomo.org

courriel: uonpia.como@hsacomo.org

Siège central: Côme - Via Napoleona, 60 Tél. 031.5854115

autres sièges:

Asso Tél. 031.681475

Cantù Tél. 031.799395

Lomazzo Tél. 02.96941627

Mariano Comense Tél. 031.755233

Olgiate Comasco Tél. 031.9843936

- Fondazione Don Gnocchi Centro "S. Maria alla Rotonda"

www.dongnocchi.it/centri/inverigo

courriel: direzione.inverigo@dongnocchi.it Inverigo (CO) –

Via Privata D'Adda, 2

Tél. 031.3595511

- La Vela Associazione

www.veladislessia.it

courriel: info@veladislessia.it Como - Via Miani, 9

Tél. 031.4896262

- Associazione "La Nostra Famiglia"

www.lanostrafamiglia.it

IRCCS "Eugenio Medea"

Bosisio Parini (LC) - Via don Luigi Monza, 20 Tél. 031.8771111 courriel: medea@bp.lnf.it

2) Une fois que les parents ont obtenu le certificat médical et le rapport clinique de leur enfant, ils doivent s'adresser à leur pôle médical (ASL), afin de présenter leur demande d'évaluation des troubles.

Une évaluation de la part du conseil peut être requise également si la famille juge que le handicap de son enfant ou de son adolescent s'est aggravé; dans ce cas, il est important de disposer d'un dossier de santé mis-à-jour. Les parents sont tenus de remettre leur demande:

- avant le 31 décembre de l'année précédant le début de la fréquentation scolaire, quand il s'agit de la toute première inscription à l'école maternelle ou à l'école primaire;

- avant le 31 mai, pour tous les élèves déjà inscrits.

Le formulaire pour la demande d'évaluation peut être téléchargé sur le site ASL de Côme, à la rubrique « Disabili / Integrazione Scolastica », à la page suivante:

<http://www.asl.como.it/disabili/integrazione-scolastica>

La demande d'évaluation doit être remise par lettre recommandée avec accusé de réception ou directement aux sièges suivants :

District de Brianza: • Cantù - Secrétariat du District Via Domea, 4 Tél. 031.799510 de lun. à ven. 09h.00 – 12h.30 • Mariano - Secrétariat Centre de Consultation familiale Via Villa, 5 Tél. 031.755222 de lun. à ven. 09h.00 – 12h.30 • Ponte Lambro - Secrétariat du District Via Verdi, 2 Tél. 031.6337956 de lun. à ven. 09h.00 – 12h.00

District de Côme: • Côme – Centre de Consultation Familiale Via Gramsci, 4 Tél. 031.370347/8 mercredi 09h.00 – 12h.00 / 14h.00 – 15h.30 vendredi 09h.00 – 12h.00

District sud-ouest :

- Olgiate Comasco - CeAD Via Roma, 61 Tél. 031.999202 lun. - mar. - gio. 09h.00 – 11h.00
- Lomazzo - CeAD Via Rampanone, 1 Tél. 02.96941440 lundi 09h.00 – 11h.00
- Fino Mornasco - CeAD Via Trieste, 5 Tél. 031.8830315 mercredi 09h.00 – 11h.00

3) Dans un délai de 60 jours à compter du moment où leur demande a été faite, les parents recevront une invitation écrite et seront tenus d'accompagner leur enfant à la séance programmée du conseil.

4) à la fin de cette séance, le conseil districtuel remettra aux parents un procès-verbal contenant les résultats de son évaluation.

5) Les parents devront remettre ledit procès-verbal, ainsi que le diagnostic fonctionnel qui leur a été rendu, directement au secrétariat de l'école de leur enfant.